

Extrait de registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 22 février 2016
DELIB2016N9

Le lundi 22 février 2016, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Josiane Mouchet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Bernard Meillasson, Philippe Delerce, Carole Dinger, Christophe Coste, Cécilia Mota

Excusés : Coralie Marmot, Denise Gignoux (pouvoir à Pierre Fillon), Laurence Lassort (pouvoir à Josiane Mouchet), Christian Trémoulet

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	11
Nombre de votants	13

Date de convocation du conseil municipal	12 février 2016
--	-----------------

Le maire ouvre la réunion à 19 h 02

Carole Dinger est désignée en tant que secrétaire de séance

Objet : motion en faveur du désenclavement du Chablais

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une procédure de concertation concernant le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon est organisée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du 18 janvier au 18 mars 2016, .

Il rappelle que le public peut donner son avis à l'occasion des 5 réunions publiques prévues, sur les registres mis à disposition dans certaines mairies, via la carte T diffusée avec la plaquette informative, par courriel (machilly-thonon@developpement-durable.gouv.fr)p et par courrier.

S'inscrivant dans le schéma multimodal de désenclavement du Chablais aux côtés de la mise en service du RER Léman Express, cet équipement de 17 km de long reliera la 2x2 voies existante et le contournement de Thonon.

La liaison avec l'A 40 sera ainsi confortée.

Sa réalisation désengorgera les routes départementales, et améliorera la sécurité et le confort des usagers, notamment en déchargeant le trafic de transit dans les communes traversées, particulièrement celui des poids lourds.

Les modes de transports publics s'en trouveront facilités, avec la réelle mise en place d'une ligne de bus à haute performance ainsi que les transports doux (voies cyclables et piétonnes, aires de co-voiturage).

Le maire informe le conseil que la CCBC vient de délibérer en soutien à ce projet de liaison autoroutière, et il demande à l'assemblée de faire de même.

Vu l'ensemble des améliorations sur la qualité de vie des Chablaisiens, sur l'impact économique (commerce, artisanat, industrie, agriculture, tourisme), sur les transports collectifs et les transports doux, ainsi que sur la sécurité routière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de soutenir ce projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains

DEMANDE au maire de déposer cette délibération auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) afin qu'elle soit versée au registre de la concertation

DEMANDE la mise à l'étude et la réalisation du dernier tronçon entre « Les Chasseurs » et l'A 40

DEMANDE la mise en place de protections sonores adaptées pour protéger les hameaux qui jouxteront cet équipement

DEMANDE de veiller à ce que ce projet s'inscrive dans son environnement avec les précautions d'usage tant techniques que juridiques

Les signatures sont au registre

Le maire
Pierre Fillon

